



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1 octobre 2019

DATE D’AFFICHAGE

1 octobre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET :

**Délibération autorisant
l’adhésion de la commune
au service commun
« commande publique » de
la communauté de
communes de val
d’Essonne.**

Pour :
Contre :
Abstention :

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 7 octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**PROJET DE DELIBERATION
AUTORISANT L’ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE
COMMUN « COMMANDE PUBLIQUE » DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE VAL D’ESSONNE.**

VU le code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l’Action publique Territoriale et d’Affirmation des métropoles,

VU l’arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes du Val d’Essonne du 11 décembre 2002,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d’Essonne en date du 15 novembre 2016 décidant de la création du service commun « commande publique » au sein de la CCVE et validant la convention constitutive de création de ce service commun ainsi que de ses annexes,

VU l’avis favorable de la commission des Finances en date du 18 septembre 2019,

VU la convention constitutive de ce service commun et ses annexes,

CONSIDERANT l’intérêt pour la commune de la Ferté-Alais de bénéficier de l’expertise du service commun commande publique de la CCVE pour la passation de ses marchés publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE l’adhésion de la commune de la Ferté-Alais, à compter du 1^{er} octobre 2019 à ce service,

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans,

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

